

Procès-verbal du conseil municipal du 07/08/2025

Qui s'est déroulé à **15h00** à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, COUGOULE Gilles, PECHOABIERTO Pascal, GINESTE Christian, VAYSSETTES Joël, MELANO Philippe, Mmes LOISEAU Patricia, CAZOTTES Emmanuelle

Absents : Mr PAULHE J, Mme CURNUT M,

A 15h00 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Avis sur le projet éolien du Truel
- Réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux et d'une portion de domaine public situés à St-Amans et à la Romiguière.
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'un garage, situé dans le village du Truel,
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025 :

Le conseil est POUR à l'unanimité

Compte-rendu des Décisions du Maire :

- Encaissement d'indemnités versées par le CIGAC, d'un montant total de 744.70 € concernant la période d'arrêt maladie du 05/06/2025 au 27/06/2025
- Bail de location de l'appartement n°3 au Presbytère

- Avis sur le projet éolien du Truel :

Le commissaire enquêteur a donné un avis négatif concernant ce projet,
La Préfecture demande que le conseil municipal délibère POUR ou CONTRE le Projet

Mr Le Maire propose que l'on passe au vote :

(vote à bulletin secret) Votants : 9

POUR 7 / CONTRE 1 / Blanc ou Nul 1

Le conseil est POUR à la Majorité

- Réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux et d'une portion de domaine public situés à St-Amans et à la Romiguière :

Mr Le Maire informe le Conseil que l'on va ouvrir une enquête publique concernant l'aliénation de parties de certains chemins :

- Du lac de St-Amans à l'ancien chemin
- De St-Amans à la Monteillerie
- De St-Amans à Treins

Ainsi que d'une portion de domaine public à déclasser, lequel constitue le devant de porte de l'ancien Presbytère de la Romiguière.

Mr Le Maire propose que l'on passe au vote :

(vote à bulletin secret) Votants : 9

POUR 9

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'un garage, situé dans le village du Truel,

Mr Le Maire demande si la Commune doit Préempter concernant un garage, situé dans le village du Truel,

Mr Le Maire propose que l'on passe au vote POUR ou CONTRE la Préemption :

(vote à bulletin secret) Votants : 9

POUR 2 / CONTRE 6 / BLANC 1

Le conseil est CONTRE à la majorité.

Questions diverses :

Mr Le Maire informe le conseil que ce sont les transports GONDRAN de Réquista qui réaliseront le ramassage scolaire concernant les élèves du primaire et du secondaire vers St-Affrique à partir du 1^{er} septembre 2025.

La commune du Truel garde la compétence transport scolaire pour le primaire.

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 15h45.

ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire



COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance

